



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL

N° • 56-2019-096

PUBLIÉ LE 6 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

5605_Direction Départementale des Finances Publiques DDFIP

- 56-2019-12-03-020 - Décision de Mme Catherine Etienne, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division budget immobilier logistique portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire. (1 page)

Page 3



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU MORBIHAN

**Décision de Mme Catherine Etienne, administratrice des finances publiques adjointe,
responsable de la division budget immobilier logistique
portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir de s préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-1 46 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 d u 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M Patrice FAURE, Préfet du Morbihan ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Mme Catherine Etienne, administratrice des finances publiques adjointe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Catherine Etienne, administratrice des finances publiques adjointe;

DÉCIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Etienne, les délégations qui lui sont conférées par arrêté du préfet du Morbihan en date du 3 décembre 2019, seront exercées par :

- Mme Frédérique Moréac, Administratrice des finances publiques adjointe ;
- Mme Estelle Gendron, Administratrice des finances publiques adjointe ;
- M Nicolas Jouvanceau, Inspecteur principal des finances publiques ;
- Mme Annie Chambry, Inspectrice divisionnaire des finances publiques ;
- Mme Nathalie Le Bourhis, Inspectrice divisionnaire des finances publiques ;
- M Benoît Le Trionnaire, Inspecteur des finances publiques ;
- Mme Amandine Chaillous, Inspectrice des finances publiques ;
- Mme Marie-Odile Vanhove, Inspectrice des finances publiques ;
- Mme Marie Casile, Contrôleuse principale des finances publiques ;
- Mme Bénédicte Gergaud, Contrôleuse principale des finances publiques ;
- M Christophe Marchand, Contrôleur principal des finances publiques ;
- Mme Isabelle Rideau, Contrôleuse principale des finances publiques ;
- M Philippe Jegousse, Contrôleur des finances publiques.
- M Jean-Marc Poupon , Contrôleur principal des finances publiques ;

Article 2 : La présente décision annule et remplace la décision en date du 24 septembre 2019.

Article 3 : Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Morbihan.

Vannes, le 3 décembre 2019
L'administratrice des finances publiques adjointe,
Responsable de la division Budget Immobilier Logistique
Catherine Etienne

